

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
LEZE ARIEGE
HAUTE-GARONNE

Nombre de membres

dont le Conseil doit être composé	En exercice	Qui assistent à la séance	Qui ont pris part à la délibération
48	48	32	37

N° 170/2017

OBJET : Ouverture d'un poste d'adjoint technique territorial - temps complet - Service technique - Filière technique

L'an deux mille dix-sept et le 11 juillet à 18h00,

Le Conseil de la Communauté de Communes Lèze Ariège, dûment convoqué en date du 4 juillet 2017, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Serge BAURENS.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames Monique COURBIERES, Anne FIGUEROA, Pierrette HENDRICK, Hélène JOACHIM, Nathalie LAVAIL-MAZZOLO, Catherine MONIER, Sabine PARACHE, Joëlle TEISSIER,

Messieurs René AZEMA, Serge BAURENS, Pascal BAYONI, Denis BEZIAT, Dominique BLANCHOT, Jean-Claude BLANC, Pierre-Yves CAILLAT, Joël CAZAJUS, Jean CHENIN, Serge DEJEAN, Claude DIDIER, Patrick DISSEGNA, Régis GRANGE, Serge MAGGILOLO, René MARCHAND, Daniel ONEDA, René PACHER, Wilfrid PASQUET, Alain PEREZ, Jean-Louis REMY, Alain RIVELLA, Bernard TISSEIRE, Guy VESELY, Sébastien VINCINI.

ABSENTS AVEC PROCURATIONS : Mme Nadine BARRE donne procuration à M. Jean-Claude BLANC, M. Jean-Pierre BASTIANI à Mme Joëlle TEISSIER, M. Jean-Claude ROUANE à M. Floréal MUNOZ, Mme Danielle TENSA à M. René AZEMA, M. Michel ZDAN à M. Serge BAURENS.

ABSENTS EXCUSES :

Mesdames Marie-Christine ARAZILS, Sylvie BOUTILLIER, Nadia ESTANG,
 Messieurs Serge DEMANGE, Patrick LACAMPAGNE, Serge MARQUIER.

ABSENTS NON EXCUSES : Mesdames Carole LAFUSTE et Marie-Christine ESCOURROU-BERDOU, Messieurs Nicolas GILABERT, Jean DELCASSE et Régis GRANGE.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Joëlle TESSIER a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Président rappelle aux membres de l'assemblée que la collectivité ayant fusionné avec deux autres intercommunalités au 1^{er} janvier 2017, l'entretien du territoire et des bâtiments intercommunaux s'est élargi. Aussi, pour répondre aux besoins du territoire, et des services, il convient de renforcer les équipes en place et d'ouvrir un poste supplémentaire d'un agent d'entretien des espaces verts et des bâtiments intercommunaux.

A ce titre, Monsieur le Président propose l'ouverture d'un poste d'adjoint technique territorial.

Considérant l'exposé ci-dessus, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

Décide l'ouverture d'un poste d'adjoint technique territorial à temps complet,

Mandate Monsieur le Président à toute fin d'engagement de la procédure de recrutement correspondante ;

Mandate ce dernier à toute fin de réalisation de la procédure de publicité légale et déclaration de vacance de poste auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute Garonne ;

L'autorise à recourir au recrutement d'un agent non titulaire, à temps plein, dans l'éventualité où la procédure de recrutement d'un agent titulaire s'avèrerait infructueuse, par application de l'article 3 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifié pour une durée nécessaire à la relance d'une nouvelle procédure de recrutement ;

Le mandate à l'effet de procéder à l'ouverture des crédits nécessaires au sein du budget général 2017 et à venir de la Communauté de Communes

Fait et délibéré à la salle du Conseil Communautaire du siège de la Communauté de Communes, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président,
Serge BAURENS